

**N° 24 – Délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'association AFL Transition avec convention d'objectifs pour l'Intervenant Social en Gendarmerie**

VU les crédits inscrits au Budget principal 2019 ;

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions ;

VU l'art. L. 1611-4 du CGCT relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

VU l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 qui a inséré un article 9-1, définissant les subventions aux associations, dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-779 du 05 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à mobiliser des crédits spécifiques en direction des publics qui en ont le plus besoin, identifiés à partir du revenu des habitants et dans le but de désenclaver les quartiers « défavorisés », de les arrimer à la nouvelle dynamique municipale, de favoriser les mobilités, de transformer et d'améliorer le cadre de vie ;

VU la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

VU le Contrat de Ville quinquennal 2015-2020, signé le 26 juin 2015, comprenant trois piliers :

- Cohésion sociale
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Développement de l'attractivité économique et de l'emploi ;

VU la délibération n° 2018-185 relative à la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R) ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de politique de la ville et de prévention de la délinquance ;

CONSIDERANT que les missions d'un Intervenant Social en Gendarmerie consistent en l'accompagnement de personnes dont la situation dépasse le cadre strictement judiciaire et nécessite une prise en charge par un ou des acteurs sociaux ;

CONSIDERANT que, dans le cadre du diagnostic mené pour la mise en place du CISPD-R, le besoin d'un Intervenant Social en Gendarmerie à temps plein, sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération a été identifié ;

CONSIDERANT que l'action Intervenant Social en Gendarmerie, en 2019, a été proposée par l'association AFL Transition pour un montant de 6 000 € ;

CONSIDERANT que l'association AFL Transition propose de passer à taux plein l'Intervenant Social en Gendarmerie, à partir de septembre 2019, pour un montant complémentaire s'élevant à 3 000 € ;

CONSIDERANT que le financement de l'action Intervenant Social en Gendarmerie s'élèvera ainsi à 9 000 € TTC pour un budget global TTC de 46 693 €, en 2019 ;

CONSIDERANT que cette action a été présentée lors de la commission Politique de la ville pour la part Contrat de ville, le 25 février 2019 et lors de la commission Politique de la ville pour la part relevant du complément à taux plein, le 26 avril 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver les modalités de la convention relative à l'action de l'Intervenant Social en Gendarmerie entre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et l'association AFL Transition,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout avenant s'y rapportant,**
- **et d'approuver l'attribution d'une subvention de 9 000 € (neuf mille euros) au profit de l'association AFL Transition pour l'action de l'Intervenant Social en Gendarmerie prévue à taux plein à partir de septembre 2019.**

La dépense correspondante est inscrite au budget principal 2019 de la Communauté d'Agglomération.